

Preuves de résidence

Preuves acceptées

- Permis de conduire
- Document officiel provenant du gouvernement fédéral, dont :
 - Avis de cotisation pour l'impôt sur le revenu
 - Chèque d'allocation familiale
 - Chèque d'assurance-emploi
 - Pension de sécurité de la vieillesse
- Document officiel provenant du gouvernement provincial, dont :
 - Certificat d'assurance automobile
 - Chèque d'aide sociale
 - Chèque de solidarité sociale
 - Avis de cotisation pour l'impôt sur le revenu
 - Jugement de tutelle ou de curatelle émis par la Cour Supérieure du Québec
- Document officiel provenant de la municipalité, dont :
 - Compte de taxes scolaires ou municipales
 - Avis d'évaluation foncière
- Document officiel portant adresse émis par un établissement d'enseignement reconnu (école secondaire, cégep, université)
 - Relevé de notes - bulletin scolaire
 - Carte d'étudiant ou de personnel enseignant
 - Preuve de fréquentation scolaire
- Compte de service public (datant de 6 mois ou moins) :
 - Électricité
 - Gaz
 - Téléphone ou télédistribution
- Document officiel d'une institution bancaire ou de crédit (datant de 6 mois ou moins) :
 - Relevé de compte
 - Relevé de carte de crédit
- Bail (Valide comme preuve, 1 an après la signature)

Preuves refusées

- Carte d'hôpital
- Carte de l'âge d'or
- Carte professionnelle (d'affaires)
- Collant personnalisé pour enveloppe
- Chèque personnalisé
- Carte de club (Type Costco)